

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2022
Séance du 7 décembre 2022

N° 30

**Objet : Approbation de la
stratégie de développement
économique 2022-2026**

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGHOSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSO Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n°22-380 du 24 juin 2022 du Conseil régional adoptant le Schéma régional de développement économique pour la période 2022-2028 ;

Vu l'avis favorable de la commission économie de Provence Alpes Agglomération du 3 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau de Provence Alpes Agglomération du 5 Octobre 2022 ;

Provence Alpes Agglomération a élaboré un schéma de développement économique pour la période 2022- 2026.

Ce document est le fruit d'un travail collectif, réalisé avec les collaborateurs et les élus en charge des questions économiques ; il constitue la feuille de route de l'agglomération en matière de développement économique pour le mandat qui court jusqu'en 2026.

Cette stratégie est issue d'une large concertation auprès des acteurs du territoire, qui a permis de dresser un diagnostic et de valider les axes d'intervention jugés prioritaires, de manière collégiale. Elle est le reflet de la collaboration concrète de Provence Alpes Agglomération avec le monde économique départemental et régional.

Ce document stratégique doit permettre à l'agglomération et ses partenaires de disposer d'une vision prospective et concertée du développement économique du territoire.

Il doit également permettre de garantir une cohérence d'ensemble entre les différents projets portés par l'agglomération et ses partenaires et ainsi positionner l'offre économique de manière visible et attractive. C'est un élément déterminant du projet de territoire porté par Provence Alpes Agglomération.

Cette stratégie, qui se veut conforme et complémentaire au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) mise sur :

- L'attractivité résidentielle autour de la revitalisation des centres-villes structurants
- Le bien-être et l'amélioration du cadre de vie
- Le tourisme durable autour de nos patrimoines naturels et culturels
- L'accompagnement aux entreprises et le soutien à l'économie productive
- Les transitions énergétiques et écologiques

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Et est structurée en 4 axes opérationnels :

Axe 1 : soutenir et renforcer l'attractivité résidentielle du territoire autour d'une économie de service et de bien-être

Axe 2 : professionnaliser, qualifier et faire monter en gamme les acteurs et offres touristiques du territoire

Axe 3 : impulser la transition écologique dans l'économie du territoire

Axe 4 : soutenir l'économie productive à travers la montée en qualité de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises

Vu la présentation effectuée devant cette assemblée, il vous est proposé :

- D'approuver la stratégie de développement économique 2022 – 2026 de Provence Alpes Agglomération

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

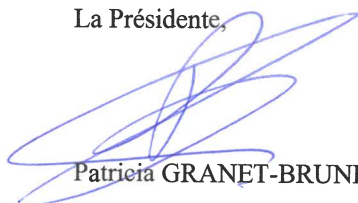
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

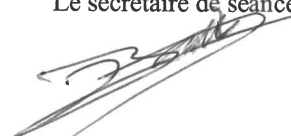
La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE : 15 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20221207-30_07122022